

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025



République française  
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025/ ....

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire  
Séance du 4 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55
Présents :	31
Absents :	24
Absents AVEC pouvoir	15
Absents SANS pouvoir	9
Suffrages exprimés :	46
- dont POUR :	46
- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président**

Mme AMOROS Elisabeth  
Mme ANGELETTI Frédérique  
Mme ARAGONES Claire  
Mme AUDIBERT Danielle  
M. BATOUX Philippe  
Mme BLANCHET Fabienne  
M. BOREL Félix  
M. CARLIER Roland  
M. COURTECUISSE Patrick  
Mme CRESP Delphine  
Mme DAUPHIN Mathilde

M. DECHER Martine  
M. DERRIVE Eric  
M. GERAULT Jean-Pierre  
Mme GIRARD Nicole  
Mme GREGOIRE Sylvie  
M. JUSTINESY Gérard  
Mme MILESI Véronique  
M. MOUNIER Christian  
Mme NALLET Christine  
M. NOUVEAU Michel  
Mme PALACIO Céline

M. PETTAVINO Jean-Pierre  
M. PEYRARD Jean-Pierre  
Mme PONTET Annie  
M. RIVET Jean-Philippe  
M. ROUSSET André  
M. SILVESTRE Claude  
M. SINTES Patrick  
Mme STELLA Aurore

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme BASSANELLI Magali  
M. BOURSE Etienne  
Mme BUCHACA Sophie  
Mme CLEMENT Marie-Hélène  
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa  
Mme JEAN Amélie  
M. JUNIK Pascal  
M. KITAEFF Richard  
M. LE FAOU Michel  
M. LIBERATO Fabrice  
M. MASSIP Frédéric  
Mme PAIGNON Laurence  
Mme PIERI Julia  
Mme ROUX Isabelle  
M. SEBBAH Didier

ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth  
ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie  
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe  
ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne  
ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre  
ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre  
ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine  
ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard  
ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole  
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe  
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre  
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric  
ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland  
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine  
ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

**Absents excusés :**

M. ATTARD Alain  
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane  
Mme FAURE Cécile  
Mme MACK Marie-Thérèse  
Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
Mme MONFRIN Marie-Josée  
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse  
M. VOURET Eric

**Absents non-excusés :**

M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-184

**AFFAIRES GENERALES** – Dérogation pour les ouvertures dominicales 2026 Commerces de Cavaillon

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5221-1 et L.5221-2 ;
- Vu le Code du travail et notamment son article L. 3132-26 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le courrier de M. le Maire de Cavaillon en date du 30 septembre 2025 relatif à la demande de dérogation au repos dominical 2024 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire du 24 novembre 2025.

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé certains dimanches par décision du Maire, dans la limite du nombre fixé par les dispositions de l'article L.3132-26 du code du travail, afin de répondre aux besoins d'animation économique et commerciale du territoire.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire doit être prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, cet avis portant notamment sur le nombre de dimanches concernés et les dates proposées.

La commune de Cavaillon, au regard de la fréquentation commerciale attendue et des enjeux de dynamisation de son centre-ville à l'occasion des périodes de forte affluence, a sollicité l'avis conforme de la communauté d'agglomération pour l'autorisation d'ouverture des commerces de détail sur son territoire pour huit dimanches au cours de l'année 2026 :

11 janvier 2026 - 28 juin 2026- 30 août 2026 - 29 novembre 2026 – 6, 13, 20 et 27 décembre 2026.

Le Conseil Communautaire,

Ouï le rapport ci-dessus,

Délibère, et

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE les dérogations au repos dominical proposées par la commune de Cavaillon pour les huit dimanches de 2026 suivants : 11 janvier 2026 - 28 juin 2026- 30 août 2026 - 29 novembre 2026 – 6, 13, 20 et 27 décembre 2026 ;

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire  
Séance du 4 décembre 2025

- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 5 décembre 2025

Le Président,

Gérard DAUDET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.*

